



Conseil Syndical

Séance du 26 septembre 2019

RENDU COMPTE DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL SYNDICAL

Par délibération du 07 juillet 2016, le Conseil Syndical a délégué certaines attributions à Madame la Présidente en application des dispositions de l'article 5.8 des statuts du Syndicat Mixte Haute Garonne Numérique.

En matière de marchés publics, la Présidente peut prendre toute décision en matière de préparation, passation, exécution (avenants, décisions de poursuivre et autres), règlement et fin (résiliation, arrêt d'exécution des prestations et autres) :

- Jusqu'à 209 000 € pour les marchés de fournitures et services ;
- Jusqu'à 500 000 € pour les marchés de travaux.

Les dispositions réglementaires n'imposant pas de soumettre ces marchés publics à la Commission d'Appel d'Offres dès lors qu'ils sont inférieurs aux seuils communautaires, il convient de rendre compte au Conseil des différents contrats signés.

2 décisions en matière d'Achat Public ont été prises depuis le début de l'année 2019.

1. Marché n° 2019/002 notifié le 12/03/2019 portant sur un contrat de mission de contrôle technique des infrastructures de communication électronique, propriété des collectivités, avec l'entreprise DEKRA pour un nombre de 26 sites. Ce marché de fournitures et services passé en procédure adaptée a été attribué pour une durée de 4 années et un montant global estimatif de 80 600 € HT. Un avenant n°1 a été passé avec le titulaire du marché modifiant la liste des sites concernés par ce contrat. Le nombre de sites est désormais passé à 28 sites pour un montant réévalué à 86 600 € HT, soit une plus-value de 7.69%.

2. Marché n° 2019/003 notifié le 12/03/2019 portant sur un contrat de mission de maintenance et d'entretien des infrastructures de communication électronique, propriété des collectivités, avec l'entreprise SELECOM pour un nombre de 26 sites. Ce marché de travaux passé en procédure adaptée a été attribué pour une durée de 4 années et un montant global estimatif de 233 532 € HT. Un avenant n°1 a été passé avec le titulaire du marché modifiant la liste des sites concernés par ce contrat. Le nombre de sites est désormais passé à 28 sites pour un montant réévalué à 251 496 € HT, soit une plus-value de 7.69%.

Enfin, pour information, la Commission d'Appel d'offres du 23 mai 2019 a décidé d'attribuer le marché d'exploitation des infrastructures de radiocommunication du Département de la Haute-Garonne à l'entreprise NOMOTECH pour un montant global estimatif de 2 332 934.83 € HT.